



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 16 juillet 2020**

**N° 4 – D. 16.07.2020**

*L'an deux mil vingt, le seize juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.1. Consolidation des comptes 2019 de l'UGA avec Floralis et la Fondation UGA**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, GUINET Éric, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, COURTOIS Nathanaël, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, GROS Patrick, BOLF Edith.

**Membres représentés :** PERSICO Simon (donne procuration à SCOLAN Virginie), LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), PAVIOL Sophie (donne procuration à RACHIDI Walid), RIFFARD Coline (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERLE Elsa), DAVAI Camille (procuration à COURTOIS Nathanaël), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 2 juillet 2020,

Considérant que la consolidation des comptes concerne le groupe constitué par les 3 structures que sont l'UGA, sa filiale "Floralis" et sa fondation partenariale "Fondation UGA" ;

Considérant que les comptes consolidés 2019 sont détaillés dans 3 documents que sont : la plaquette de présentation des comptes, le rapport de gestion et la présentation synthétique de l'agent comptable ;

Considérant que les principaux agrégats concernant les comptes consolidés UGA 2019, après retraitement des opérations intra-groupes, sont les suivants :

- résultat consolidé du groupe : - 3 955 K€,
- bilan consolidé du groupe: 827,7 M€ (+ 46,4 M€),
- fonds de roulement du groupe : 50,9 M€ fin 2019 (UGA: 36,7 M€ / Floralis 11,6 M€ / Fondation 2,6 M€),
- trésorerie nette du groupe : 61,3 M€ fin 2019 (UGA 42,9 M€ / Floralis 15,6 M€ / Fondation 2,8 M€).

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2019.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	8

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2019.**

Publié le : 28/07/2020

Transmis au Rectorat le : 28/07/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juillet 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général des services  
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**Comptes consolidés 2019**

**UGA-Floralis-Fondation**

*Com. Permanente du 02.07.2020 / CA du 16.07.2020*



# Préambule



- *Consolidation 2019 = UGA + Floralis + Fondation*
  - *Les comptes consolidés reflètent la situation financière globale du groupe (UGA, sa filiale de valorisation Floralis et sa fondation partenariale)*
  - *L'UGA est actionnaire à 100% de Floralis*
  - *L'UGA est co-fondateur de la fondation (60% des apports des fondateurs)*
  - *Les comptes des 3 structures ont été analysés, avec l'aide d'un cabinet d'expertise comptable, afin de vérifier la symétrie des écritures entre les 3 entités (flux croisés, charges à payer, produits à recevoir) et à neutraliser les opérations intra-groupes pour éviter les doublons dans les comptes consolidés du groupe.*
- 

## Consolidation UGA fin 2019

Résultat 2019	UGA	Floralis	Fondation	Total
Résultats séparés (avant consolidation)	- 3 957 K€	+ 81 K€	+ 17 K€	- 3 859 K€
Corrections d'erreur				
Retraitements Intragroupe (réciprocité des écritures comptables)	- 79 K€ neutralisation comptable (reprise de la dépréciation sur les titres Floralis )			- 79 K€
<b>Total après retraitements</b>	- 4 036 K€	+ 81 K€	+ 17 K€	- 3 938 K€
<b>Total résultat consolidé</b>	- 4 036 K€	+ 81 K€	Intérêts minoritaires (Le résultat reste la « propriété » de la Fondation ; il n'est pas intégré à l'UGA-Groupe) - 17 K€	<b>- 3 955 K€</b>

## Chiffres significatifs du bilan du groupe après consolidation des comptes

- **Bilan consolidé du groupe :**
  - L'actif passe de 781,3 M€ à **827,7 M€** fin 2019 (+ 46,4 M€), hausse due notamment à l'intégration à l'actif immobilier de l'UGA de plusieurs constructions :
    - bâtiment BSHM (+ 14,8 M€) dans le cadre du PPP « SHS »,
    - bâtiment IFPS (coût 31,4 M€ partagé avec le CHU et valorisé pour la part d'occupation UGA pour + 9,9 M€),
    - bâtiment MACI (+ 19,7 M€)
  - L'actif du groupe de 827,7 M€ : UGA 810,4 M€ + Floralis 14,4 M€ + Fondation 2,9 M€.
  - Floralis dispose d'une provision pour financement de projets en cours de 10,9 M€
  - la Fondation UGA dispose fin 2019 de fonds propres pour 2,6 M€ (fonds dédiés aux projets pour 1,8 M€ et des réserves pour 0,8 M€)
- **Fonds de roulement du groupe :**
  - 50,9 M€ fin 2019 (UGA : 36,7 M€ / Floralis 11,6 M€ / Fondation 2,6 M€)
- **Trésorerie du groupe :**
  - 61,3 M€ fin 2019 (UGA 42,9 M€ / Floralis 15,6 M€ / Fondation 2,8 M€)

# UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Comptes consolidés au 31 décembre 2019



## SOMMAIRE

1. Etats financiers .....	4
1.1. Bilan actif .....	4
1.2. Bilan passif .....	5
1.3. Compte de résultat .....	6
1.4. Tableau de flux de trésorerie .....	7
2. Faits marquants de l'exercice .....	9
3. Informations relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation .....	11
3.1. Périmètre et méthodes de consolidation .....	11
3.2. Référentiel comptable .....	11
3.3. Changement de méthode .....	12
3.4. Corrections d'erreurs .....	14
3.5. Date d'arrêté et durée d'exercice .....	15
3.6. Constitution du Groupe / Evolution du périmètre .....	15
3.7. Ecart d'acquisition .....	15
3.8. Ecart d'évaluation .....	15
3.9. Conversion des comptes des sociétés étrangères .....	15
4. Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	16
4.1. Immobilisations incorporelles .....	16
4.2. Immobilisations corporelles .....	16
4.3. Contrats de location-financement .....	17
4.4. Immobilisations financières .....	18
4.5. Créances et dettes .....	18
4.6. Valeurs mobilières de placement .....	18
4.7. Disponibilités .....	18
4.8. Charges constatées d'avance .....	18
4.9. Financement de l'actif .....	19
4.10. Provisions pour risques et charges .....	19
4.11. Produits constatés d'avance .....	19
4.12. Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe .....	19
5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat .....	20
5.1. Immobilisations incorporelles .....	20
5.2. Immobilisations corporelles .....	20

5.3.	Immobilisations financières .....	21
5.4.	Détails et échéances des créances clients et des autres créances .....	22
5.5.	Provisions .....	22
5.6.	Détails et échéances des emprunts et dettes financières diverses.....	22
5.7.	Détails et échéances des fournisseurs et des autres dettes .....	23
5.8.	Détail des autres produits d'exploitation.....	24
5.9.	Détail des charges de personnel.....	24
5.10.	Détail du résultat financier.....	24
5.11.	Impôts différés.....	25
5.12.	Preuve d'impôts .....	26
6.	Informations diverses .....	27
6.1.	Effectif .....	27
6.2.	Engagements hors bilan .....	27
6.3.	Evénements postérieurs à la clôture .....	28
7.	Variation des capitaux propres consolidés.....	29

# 1. Etats financiers

## 1.1. Bilan actif

<b>ACTIF (K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>		
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	851	768
Immobilisations corporelles	571 088	555 519
Immobilisations financières	855	876
<b>TOTAL</b>	<b>572 794</b>	<b>557 163</b>
<b>II - ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks et en cours	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	499	258
Clients et comptes rattachés	20 552	21 393
Autres créances	171 312	137 903
Valeurs mobilières de placement	1 000	924
Disponibilités	60 324	62 749
<b>TOTAL</b>	<b>253 687</b>	<b>223 228</b>
<b>III - CPTES DE RÉGULARISATION</b>		
	894	885
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>827 375</b>	<b>781 276</b>

1.2. Bilan passif

<b>PASSIF (K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>I - CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</b>		
Financements Etat non rattachés à des actifs	5 426	10 917
Financements Etat rattachés à des actifs	353 961	356 468
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	7 186	28 819
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	151 186	109 431
Dotations, compléments de dotations, dons et legs	0	0
Réserves consolidées	91 432	87 236
Ecart de conversion		0
Résultat consolidé	-3 955	980
Subventions d'investissement		0
<b>TOTAL</b>	<b>605 236</b>	<b>593 850</b>
<b>II - INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>931</b>	<b>914</b>
<b>III - AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>IV - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16 351</b>	<b>16 549</b>
<b>V - DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières diverses	28	26
Avances et acomptes reçus	164 832	136 422
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 300	14 159
Dettes fiscales et sociales	11 124	10 441
Autres dettes	8 142	2 820
<b>Total</b>	<b>195 425</b>	<b>163 868</b>
<b>VI - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>9 432</b>	<b>6 094</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>827 375</b>	<b>781 276</b>

1.3. Compte de résultat

<i>Résultat consolidé (K€)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	38 250	36 915
Autres produits d'exploitation	458 412	449 567
Achats et variations de stocks	871	19 256
Autres achats et charges externes	60 316	41 760
Impôts, taxes et versements assimilés	5 533	5 473
Charges de personnel	378 336	368 346
Dotations aux amortissements et provisions	41 153	37 025
Autres charges d'exploitation	14 281	12 662
<b>I - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 827</b>	<b>1 961</b>
Résultat sur opérations en commun		
Produits financiers	75	122
Charges financières	183	804
<b>II - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-108</b>	<b>-682</b>
<b>III - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>-3 935</b>	<b>1 278</b>
Impôts sur les bénéfices	4	14
Impôts différés		
<b>IV - RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES</b>	<b>-3 938</b>	<b>1 264</b>
Quote part de résultat des sociétés mise en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
<b>V - RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>-3 938</b>	<b>1 264</b>
Intérêts minoritaires	17	284
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3 955</b>	<b>980</b>

1.4. Tableau de flux de trésorerie

<b>Tableau de flux de trésorerie (K€)</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>-3 938</b>	<b>1 264</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Résultat des sociétés mise en équivalence		
- Amortissements et provisions *	8 622	9 324
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	1	-717
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>4 685</b>	<b>9 871</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 546	34
<b>I. FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>10 231</b>	<b>9 905</b>
Acquisition d'immobilisations	-12 581	-8 378
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	2	1 395
Incidence des variations de périmètre		
<b>II. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-12 579</b>	<b>-6 983</b>
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Financements perçus en fonds propres		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-3	0
<b>III . FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>
<b>Variations de trésorerie (1)</b>	<b>-2 351</b>	<b>2 921</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (2)</b>	<b>63 648</b>	<b>60 727</b>
Reclassement de trésorerie (3)		
<b>Trésorerie de clôture (4)</b>	<b>61 297</b>	<b>63 648</b>
<b>Ecart (1) - ( (4) - (2) - (3) )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

*\*Nets des quotes-parts de subventions et des neutralisations des amortissements*

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre, mais non encore échues,

- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice.

En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

## 2. Faits marquants de l'exercice

### Intégration d'un bâtiment dans le cadre du PPP SHS

En 2019, l'UGA a comptabilisé, en actif immobilisé, le bâtiment BSHM dans le cadre du plan Campus sous partenariat de type PPP (partenariat public privé) et mis à disposition par la COMUE. Montant : 14 778 K€.

A noter que l'UGA a inscrit dans ses fonds propres un passif du même montant matérialisant ainsi la mise à disposition de ces bâtiments par la COMUE, et permettant de neutraliser les dotations aux amortissements comptabilisées au titre de cette construction.

### Construction du bâtiment commun avec le CHU de Grenoble Alpes : IFPS (Institut de Formation des Personnels de Santé)

L'opération IFPS vise la construction d'une structure d'enseignement commune à l'UGA et au CHUGA. Le projet regroupe les opérations de « restructuration du 1er cycle d'études médicales » du CPER XIII (de l'ex-UJF) et « pôle de santé » du Plan Campus en un ouvrage commun réalisé en groupement de commande par le CHUGA (coordonnateur) et l'UGA. Le coût global est de 31,35 M€ et la répartition du financement est le suivant :

	CPER		Opération Campus				Autres	Total
	Etat	Région DESUP	Région DESUP	Ville de Grenoble	METRO	Région SF4S	Fonds propres	
UGA	1,8	1,8	7,9					11,5
CHU			5,6	2	1,5	9,25	1,5	19,85
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>	<b>9,25</b>	<b>1,5</b>	<b>31,35</b>

Le bâtiment a été mis en service courant 2019 et valorisé à 9 850 k€. Une convention d'utilisation multi-occupants définissant les droits et obligations de chacun des partenaires est en cours d'élaboration. L'analyse du contenu de ce projet de convention a conduit à considérer que le bâtiment fait l'objet d'un contrôle conjoint.

Au 31.12.2019, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Comptabilisation des appels de fonds du CHU en immobilisations,
- Comptabilisation des financements reçus en FEA (financements externes de l'actif).

### Mise en service du bâtiment MACI

En 2019, l'UGA mis en service le bâtiment MAISON DE LA CREATION ET DE L'INNOVATION. Montant de la construction : 19 667 k€. Cette construction est entièrement financée par la Région AURA, la Ville de Grenoble et la Métro.

## Contrôle fiscal sur la TVA

L'UGA a fait l'objet d'un contrôle de TVA sur la période du 14/10/2015 au 30/09/2017.

Les conclusions du contrôle fiscal ont été actées comptablement en 2018. Cependant, le point du contrôle fiscal concernant l'implication des doctorants dans l'activité de recherche et l'application d'un taux mixte dans le secteur recherche a fait l'objet d'un courrier d'appel auprès du député de l'Isère qui l'a transmis au Ministre des Finances et de l'Economie.

Cela a abouti à un remboursement de la TVA non déduite à tort (475 873€) du fait de l'application d'un secteur mixte pour la recherche. De ce fait, le secteur mixte de la recherche n'a pas été mis en place à l'UGA en 2019.

### **3. Informations relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation**

#### **3.1. Périmètre et méthodes de consolidation**

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2019			Exercice 31/12/2018		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (Entité consolidante) BP 53 38041 GRENOBLE CEDEX 9	Formation et recherche	Mère	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%
UGA FILIALE (FLORALIS) 6, Allée de Bethléem 38610 GIERES SIREN : 452 135 452	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES 621, avenue Centrale 38400 SAINT MARTIN D'HERES SIREN : 804 838 506	Fondation afin de promouvoir les activités de recherches de l'UGA	IG	100,00%	0,00%	IG	100,00%	0,00%

La Fondation Université Grenoble Alpes (anciennement Fondation Université Joseph Fourier et créée fin 2014) a été incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc pour les raisons suivantes :

- Les administrateurs sont majoritairement des représentants de l'UGA,
- La fondation UGA a comme objet social de promouvoir les activités de l'UGA,
- Enfin, conformément aux statuts, si la fondation est dissoute son patrimoine peut in fine être reversé à l'UGA.

#### **3.2. Référentiel comptable**

Les états financiers individuels des entités du groupe Université Grenoble Alpes sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes individuels de l'Université Grenoble Alpes, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP), du plan comptable des Associations CRC n°99-01 pour les comptes individuels de la Fondation UGA et du plan comptable générale pour les comptes individuels d'UGA Filiale.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'Université Grenoble Alpes :

- Résultat exceptionnel : plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 Corrections d'erreurs de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

L'ensemble des informations données dans ce document est exprimé en milliers d'euro.

### 3.3. Changement de méthode

#### Réforme des droits d'inscription et mise en place de la CVEC sur l'UGA

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) a été instituée par l'article L841-5 du Code de l'éducation. C'est une taxe affectée selon l'avis du Conseil d'Etat sur la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE). La perception de la CVEC est conditionnée à la transmission au CROUS des listes des étudiants assujettis inscrits dans l'établissement, au plus tard au 15 octobre puis au 31 mai pour la liste définitive. Selon l'article D841-6 du Code de l'éducation, le 1<sup>er</sup> versement représente 50% du produit CVEC calculé sur la base de la liste des assujettis inscrits au 15 octobre transmise au CROUS.

A compter de l'année universitaire 2019-2020, la CVEC fait l'objet de 2 titres de recette par exercice :

- 2<sup>nd</sup> versement de l'année N-1/N avant le 31 juillet
- 1<sup>er</sup> versement de l'année N/N+1 avant le 31 décembre. Le versement de décembre ne constitue plus une avance comme ce fut le cas en 2018. Aussi, l'encaissement CVEC perçu sur la base de la liste des assujettis inscrits a donné lieu à une comptabilisation en 7571 (taxe affectée) qui a impacté le compte de résultat.

Détail du 7571 :

- o CVEC 2018/2019 = 2 526 k€ (soit 44 031 étudiants à 59.36€)
- o CVEC 2019/2020 sur la base de 50% des inscrits déclarés au 15 octobre = 774 k€ (soit 37 751 étudiants à 41€/2)

#### Modalités de comptabilisation des droits d'inscription

Les droits d'inscription aux formations de l'année universitaire 2018/2019 ont été comptabilisés en 2018 en répartissant les produits sur les exercices comptables 2018 et 2019, selon la règle du prorata temporis (4/12<sup>ème</sup> sur 2018 et 8/12<sup>ème</sup> sur 2019).

Selon une note de la DGFIP, cette répartition du produit n'est pas conforme au principe des droits constatés. Le droit est acquis pour l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant. Le paiement de ses droits d'inscription garantit, en effet, à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation. Ils s'apparentent à un droit d'entrée, acquis en une fois, pour avoir droit à la formation dispensée par l'établissement au cours de l'année universitaire et ne répondent pas à la définition d'une contrepartie à une prestation de service rendue. La méthode de comptabilisation n'est pas liée à la nature de la formation ou à la catégorie de diplôme qu'elle délivre (diplôme national ou d'université). Par conséquent selon la note précitée, le produit lié à l'inscription doit être intégralement constaté sur l'exercice sur lequel il est constaté.

De ce fait, la méthode comptable de comptabilisation des droits d'inscription a changé en 2019.

Cela implique des écritures liées à ce changement de méthode pour les droits d'inscription de 2018 (année universitaire 2018/2019) qui ont impacté le compte de résultat 2019 à hauteur des 8/12<sup>ème</sup> des inscriptions constatées au 31/12/2018.

Cette correction a impacté le compte de report à nouveau pour un montant de 3 212 K€.

En K€	Solde au 31/12/2018	Changement de méthode	Solde au 01/01/2019 après changement de méthode
Valeur brute	742 661		742 661
Amortissements et dépréciation	185 499		185 499
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>557 163</b>	<b>0</b>	<b>557 163</b>
Stocks	0		0
Avances et acomptes	258		258
Créances clients	21 393	3 212	24 605
Autres créances	137 903		137 903
Valeurs mobilières de placement	924		924
Disponibilités	62 749		62 749
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>223 228</b>	<b>3 212</b>	<b>226 440</b>
Comptes de régularisation	885		885
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>781 276</b>	<b>3 212</b>	<b>784 488</b>

Financements	505 634		505 634
Réserves consolidées	88 216	3 212	91 428
Report à nouveau			0
Subventions d'investissements nettes			0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>593 850</b>	<b>3 212</b>	<b>597 062</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>914</b>		<b>914</b>
Provisions pour risques et charges	16 549		16 549
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16 549</b>	<b>0</b>	<b>16 549</b>
Emprunts et dettes financières	26		26
Avances et acomptes reçus	136 422		136 422
Dettes fournisseurs	14 159		14 159
Dettes fiscales et sociales	10 441		10 441
Autres dettes	2 820		2 820
<b>DETTES</b>	<b>163 868</b>	<b>0</b>	<b>163 868</b>
Comptes de régularisation	6 094		6 094
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>781 276</b>	<b>3 212</b>	<b>784 488</b>

### 3.4. Corrections d'erreurs

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 31/12/2018	Correction d'erreur	Solde au 01/01/2019 après correction d'erreur
Valeur brute	742 661		742 661
Amortissements et dépréciation	185 499	-4	185 495
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>557 163</b>	<b>4</b>	<b>557 166</b>
Stocks	0		0
Avances et acomptes	258		258
Créances clients	21 393		21 393
Autres créances	137 903		137 903
Valeurs mobilières de placement	924		924
Disponibilités	62 749		62 749
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>223 228</b>	<b>0</b>	<b>223 228</b>
Comptes de régularisation	885		885
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>781 276</b>	<b>4</b>	<b>781 279</b>
Financements	505 634		505 634
Réserves consolidées	88 216	4	88 220
Report à nouveau			0
Subventions d'investissements nettes			0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>593 850</b>	<b>4</b>	<b>593 854</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>914</b>		<b>914</b>
Provisions pour risques et charges	16 549		16 549
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16 549</b>	<b>0</b>	<b>16 549</b>
Emprunts et dettes financières	26		26
Avances et acomptes reçus	136 422		136 422
Dettes fournisseurs	14 159		14 159
Dettes fiscales et sociales	10 441		10 441
Autres dettes	2 820		2 820
<b>DETTES</b>	<b>163 868</b>	<b>0</b>	<b>163 868</b>
Comptes de régularisation	6 094		6 094
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>781 276</b>	<b>4</b>	<b>781 279</b>

Amortissements et réserves consolidées : Correction des amortissements des exercices antérieurs afin de faire coïncider les soldes de comptabilité générale avec l'outil de gestion des amortissements « auxiliairisé ».

**3.5. Date d'arrêté et durée d'exercice**

Les entités du groupe ont arrêté leurs comptes sociaux aux dates suivantes :

Société	31/12/2019	31/12/2018
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31-déc	31-déc
UGA FILIALE (FLORALIS)	31-déc	31-déc
FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	31-déc	31-déc

La durée des exercices pour l'ensemble des entités du Groupe a été de 12 mois.

**3.6. Constitution du Groupe / Evolution du périmètre**

La société UJF Filiale S.A.S. (Floralis) a été créée le 11 février 2004 puis renommée UGA FILIALE. La Fondation Université Grenoble Alpes a été créée par ses fondateurs le 5 septembre 2014.

**3.7. Ecart d'acquisition**

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables ont été ré-estimés, que les reclassements et des retraitements ont été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation. Il peut s'agir notamment des brevets, marques et parts de marché.

**3.8. Ecarts d'évaluation**

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

**3.9. Conversion des comptes des sociétés étrangères**

Le groupe ne détient aucune filiale hors zone euro.

## 4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose :

- Des dépenses de développement de la filiale SAS UGA Filiale afférentes à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.  
La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.
  - o Frais de développement Durée : 3 à 5 ans
- Des brevets, licences et logiciels, inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition  
Ils sont amortis linéairement de la façon suivante :
  - o Logiciel Durée : 1 à 5 ans
  - o Site internet, interface de gestion Durée : 2 à 3 ans
  - o Brevets et licences Durée : 5 à 10 ans

### 4.2. Immobilisations corporelles

Biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens immobiliers mis à disposition de l'Université :

Le patrimoine immobilier mis à disposition et contrôlé par l'université a été inscrit au bilan des 3 universités fusionnées sur la base d'évaluations réalisée par France Domaine, conformément aux directives de la DGFIP du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers. Des bâtiments peuvent être mis à disposition aussi par la COMUE.

Pour mémoire, les durées résiduelles d'amortissement du patrimoine immobilier intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les bâtiments de l'ex Université Joseph Fourier, au 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour ceux de l'ex Université Stendhal et au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour ceux de l'ex Université Pierre Mendès France, ont été déterminées bien par bien, en fonction de l'année de construction et de l'état général des biens.

L'évaluation du patrimoine immobilier des terrains et bâtiments de l'ex Université Joseph Fourier, dont l'établissement a le potentiel de service de par l'usage, n'est pas justifiée tant sur la méthode de calcul des évaluations effectuées par France Domaine que sur le descriptif détaillé des fiches d'inventaire de ces biens. Par ailleurs, l'emprise foncière des bâtiments de l'ex Université Stendhal n'est pas inscrite à l'actif.

Les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme. Elle devrait faire l'objet d'une inscription en comptabilité en 2020.

La contrepartie de l'inscription du patrimoine immobilier à l'actif constitue un Financement Externe de l'Actif.

Sur ce patrimoine, le groupe pratique la méthode de l'amortissement neutralisé qui consiste en la comptabilisation d'un produit équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée. Les reprises de dotations sont présentées en résultat d'exploitation car le groupe a retenu dans ses comptes consolidés la conception du résultat opérationnel selon les normes internationales, qui reflète mieux la corrélation entre produits et charges liés à l'exploitation des bâtiments.

Le traitement comptable n'est pas homogène dès lors que :

- L'évaluation du patrimoine immobilier des terrains et bâtiments de l'ex Université Joseph Fourier, dont l'établissement a le potentiel de service de par l'usage, n'est pas justifiée tant sur la méthode de calcul des évaluations effectuées par France Domaine que sur le descriptif détaillé des fiches d'inventaire de ces biens. Par ailleurs, l'emprise foncière des bâtiments de l'ex Université Stendhal n'est pas inscrite à l'actif.
- Les immeubles issus de l'ex Université Stendhal sont décomposés ce qui n'est pas le cas des constructions en provenance des deux autres ex universités.

Depuis 2016, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- o Les composants préexistants à la fusion continuent d'être gérés en tant qu'immobilisations amorties séparément,
- o Les nouvelles constructions suivent la règle définie à l'UGA qui consiste à ne pas décomposer.

#### Amortissements :

Les biens sont amortis selon les durées suivantes en mode linéaire (dégressif pour certains matériels et outillage) :

- Aménagement et agencement de terrains	Durée : 10 à 25 ans
- Construction de bâtiment	Durée : 30 à 50 ans
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Durée : 3 à 40 ans
- Aménagement de construction sur sol d'autrui	Durée : 20 à 35 ans
- Installations techniques complexes	Durée : 8 à 15 ans
- Matériels scientifiques	Durée : 3 à 15 ans
- Matériels industriels, outillages et autres agencements	Durée : 3 à 15 ans
- Matériels pédagogiques	Durée : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles :	
o Agencements divers	Durée : 10 à 20 ans
o Matériel de transport	Durée : 5 à 10 ans
o Matériel de bureau	Durée : 3 à 7 ans
o Matériel informatique	Durée : 3 à 5 ans
o Mobilier	Durée : 5 à 10 ans
o Matériels divers	Durée : 3 à 10 ans
- Serveurs informatiques	Durée : 3 à 10 ans

### **4.3. Contrats de location-financement**

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

#### **4.4. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées et des placements financiers liés au don Eckstein (géré par Dexia Dexcapi) et à l'Assurance Epargne Pension en provenance de l'ex UPMF.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations et des autres titres immobilisés non consolidés est estimée en fonction de la quote-part des capitaux propres sociaux des sociétés en cause.

Lorsque le montant de l'acquisition est supérieur à la quote-part des capitaux propres de la filiale, et pour autant que la société soit en situation déficitaire, le coût d'acquisition est déprécié en tenant compte de la valeur d'utilité et des perspectives de rentabilité.

Les autres immobilisations correspondent à des dépôts et cautionnements, des créances rattachées à des participations non consolidées et du placement financier du don Eckstein (géré par Dexia Dexcapi).

#### **4.5. Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances font l'objet d'une provision déterminée au cas par cas en tenant compte des difficultés probables de recouvrement d'après les informations connues à la date de l'arrêté des comptes.

#### **4.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres est estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

#### **4.7. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

#### **4.8. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

#### **4.9. Financement de l'actif**

En application de l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018 « section gestion comptable publique n° 18-0047 » (n° NOR : CPAE1834860) relative aux financements externes de l'actif, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus de tiers autres que l'Etat.

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. Les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé.

Les financements associés à des immobilisations en cours sont comptabilisés au sein des financements non rattachés à des actifs.

#### **4.10. Provisions pour risques et charges**

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA »

Les contrats de type « Contrats de gestion financière pour les laboratoires de l'UGA » effectués par UGA FILIALE sont facturés par étapes prévues contractuellement. UGA FILIALE dote une provision pour charges égale aux montants des prestations restant à fournir sur les contrats en cours ou terminés à la clôture de l'exercice, sur la base des données de la gestion analytique par contrat.

Fonds dédiés de la FONDATION UGA

Les fonds dédiés comptabilisés au sein de la FONDATION UGA sont présentés en provisions pour risques et charges dans les comptes consolidés, par analogie avec le traitement des dépenses à engager d'UGA FILIALE, et correspondent à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées pour les raisons suivantes :

- Concernant l'Université Grenoble Alpes, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant l'UGA FILIALE et la FONDATION UGA, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

#### **4.11. Produits constatés d'avance**

Les prestations et études sont facturées aux clients suivant les phases d'avancement des travaux prévues contractuellement. Lorsque la facturation est en avance par rapport aux dépenses engagées, le groupe (principalement UGA FILIALE) comptabilise l'excédent de facturation en produits constatés d'avance.

#### **4.12. Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe**

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

## 5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

### 5.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations (K€)	Ouverture	Correction à nouveaux	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Clôture
Frais de recherche et développement	814					814
Concessions et brevets	3 881			-1	-3 662	218
Logiciels			288	-37	3 749	3 999
Autres immobilisations incorporelles			69		65	134
Avances et acomptes sur immo. incorpo.			4			4
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>4 695</b>	<b>0</b>	<b>360</b>	<b>-38</b>	<b>152</b>	<b>5 169</b>

Amortissements (K€)	Ouverture	Correction à nouveaux	Dotations	Cessions	Virement de poste à poste	Clôture
Frais de recherche et développement	814					814
Concessions et brevets	3 113		1	-1	-2 895	218
Logiciels			429	-37	2 895	3 286
Autres immobilisations incorporelles	0		0			0
Avances et acomptes sur immo. incorpo.	0					0
<b>Amortissements des immo. Incorporelles</b>	<b>3 927</b>	<b>0</b>	<b>429</b>	<b>-38</b>	<b>0</b>	<b>4 318</b>

<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>768</b>					<b>851</b>
---	------------	--	--	--	--	------------

### 5.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations (K€)	Ouverture	Correction à nouveaux	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Clôture
Terrains	198 165					198 165
Constructions	353 936		15 866		29 389	399 191
Installations techniques, mat. et outillage	100 121		4 668	-1 271	1 218	104 736
Autres immobilisations corporelles	52 400		1 596	-618	-34 082	19 296
Matériel de transport			155	-35	1 080	1 201
Matériel informatique			4 051	-2 245	33 192	34 998
Immobilisations en cours	31 831		15 887		-30 950	16 768
Avances et acomptes	0					0
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>736 453</b>	<b>0</b>	<b>42 222</b>	<b>-4 170</b>	<b>-152</b>	<b>774 354</b>

Amortissements (K€)	Ouverture	Correction à nouveaux	Dotations	Cessions	Virement de poste à poste	Clôture
Terrains	237		122			359
Constructions	74 360		13 190			87 549
Installations techniques, mat. et outillage	70 490	-3	7 738	-1 271		76 954
Autres immobilisations corporelles	35 847	0	1 624	-618	-24 769	12 084
Matériel de transport			90	-35	785	840
Matériel informatique			3 742	-2 245	23 984	25 480
Immobilisations en cours	0					0
Avances et acomptes	0					0
<b>Amortissements des immo. corporelles brutes</b>	<b>180 934</b>	<b>-4</b>	<b>26 505</b>	<b>-4 170</b>	<b>0</b>	<b>203 266</b>

<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>555 519</b>					<b>571 088</b>
---	----------------	--	--	--	--	----------------

Sortie d'inventaire :

L'UGA poursuit son processus d'inventaire afin d'obtenir un rapprochement au niveau de l'ensemble des composantes entre les fichiers comptables et l'existant physique principalement pour les immobilisations issues de l'UJF.

En 2019, l'UGA a continué sa phase préparatoire à l'inventaire physique en sortant de l'inventaire comptable les immobilisations hors services ou dérobées. Cela représente 1 878 immobilisations avec une valeur nette comptable à 0 et 98 immobilisations avec une valeur nette comptable de 61 K€, soit en valeur brute totale 4 186 K€.

**5.3. Immobilisations financières**

Immobilisations (K€)	Ouverture	Correction à nouveaux	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Clôture
Créances rattachées à participation					3	3
Titres immobilisés non consolidés	1 000		139	-3		1 136
Autres immobilisations financières	512					512
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>1 513</b>	<b>0</b>	<b>139</b>	<b>-3</b>	<b>3</b>	<b>1 652</b>

  

Dépréciation (K€)	Ouverture	Correction à nouveaux	Dotations	Cessions	Virement de poste à poste	Clôture
Créances rattachées à participation						0
Titres immobilisés non consolidés	637		159			796
Autres immobilisations financières	0					0
<b>Dépréciation des immo. Financières</b>	<b>637</b>	<b>0</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>796</b>

  

<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>876</b>					<b>855</b>
---	------------	--	--	--	--	------------

Détail des titres immobilisés non consolidés

La liste des participations non consolidées (pourcentage de participation inférieur à 20%) est la suivante :

Propriétaire	Libellé	Brut (K€)	Dépréciation (K€)	Net 2019
FLORALIS	CABRILLOG	46	46	0
FLORALIS	BGENE	10		10
FLORALIS	HEMOSQUID	30	30	0
FLORALIS	INOVOTION	4		4
FLORALIS	MICROLIGHT	6		6
FLORALIS	SISPROBE	2		2
FLORALIS	SENTINHEALTH	15		15
FLORALIS	SLEEPINNOV	50	25	25
FLORALIS	ALPAO	13		13
FLORALIS	SYNTHELIS	66	66	0
FLORALIS	SMARTOX	10		10
FLORALIS	RHEONOVA	10		10
FLORALIS	ANATOSCOPE	4		4
FLORALIS	SKOPAI	1		1
FLORALIS	ECRINSTHERAPEUTI	104		104
FLORALIS	SINNOVIAL	1		1
FLORALIS	MEDI/MPRINT	6		6
FLORALIS	SURGIQUAL	125		125
UGA	SUPERGRID	630	630	0
UGA	PUG	5		5
		<b>1 136</b>	<b>796</b>	<b>340</b>

**5.4. Détails et échéances des créances clients et des autres créances**

Montants (K€)	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Clients et comptes rattachés	20 707	362	20 344	21 295
Clients douteux	1 472	1 264	208	99
<b>Total Clients</b>	<b>22 179</b>	<b>1 627</b>	<b>20 552</b>	<b>21 393</b>
Autres créances	171 312		171 312	137 903
<b>Total autres créances</b>	<b>171 312</b>	<b>0</b>	<b>171 312</b>	<b>137 903</b>

Montants (K€)	Valeurs Brutes	A un an au plus	A plus de un an
Clients et comptes rattachés	20 707	19 959	748
Clients douteux	1 472		1 472
<b>Total Clients</b>	<b>22 179</b>	<b>19 959</b>	<b>2 220</b>
Autres créances	171 312	21 019	150 293
<b>Total autres créances</b>	<b>171 312</b>	<b>21 019</b>	<b>150 293</b>

**5.5. Provisions**

Provisions (K€)	Ouverture	Correction ouverture	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste / Autres mouvements	Clôture
Provisions pour indemnités de fin de carrière	0					0
Provisions pour risques	669		360	-174		855
Provisions "Gestion Financière" issues d'UGA FILIALE	9 842		10 842	-9 842		10 842
Fonds dédiés issus de la FONDATION UGA	2 686		1 303	-2 140		1 849
Autres provisions pour charges	3 352		1 459	-2 006		2 806
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>16 549</b>	<b>0</b>	<b>13 964</b>	<b>-14 162</b>	<b>0</b>	<b>16 351</b>

**5.6. Détails et échéances des emprunts et dettes financières diverses**

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Cautionnements	1	1
Paiements non débités	27	25
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>26</b>

En K€	Clôture	A un an au plus	A plus de un an et moins de cinq an	A plus de cinq an
Cautionnements	1	1		
Paiements non débités	27	27		
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**5.7. Détails et échéances des fournisseurs et des autres dettes**

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 300	14 159
Dettes fiscales et sociales	11 124	10 441
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	465	724
Autres dettes	7 677	2 096
<b>TOTAL</b>	<b>30 565</b>	<b>27 420</b>

En K€	Clôture	A un an au plus	A plus de un an et moins de cinq an	A plus de cinq an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 300	11 300		
Dettes fiscales et sociales	11 124	11 124		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	465	279	186	
Autres dettes	7 677	7 677		
<b>TOTAL</b>	<b>30 565</b>	<b>30 379</b>	<b>186</b>	<b>0</b>

Comptes d'attente et autres dettes :

Ces postes se composent d'encaissements en attente de traitement, c'est-à-dire soit des encaissements non encore identifiés au 31/12/2019 restant à rattacher à des titres de recettes non encore émis.

**5.8. Détail des autres produits d'exploitation**

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dotation annuelle du Ministère	360 778	361 180
Autres financements publics	47 391	46 371
Collecte taxe d'apprentissage	1 195	1 259
Production stockée	0	0
Activation des frais de développement	0	0
Reprises de provisions et transfert de charges	14 529	11 701
Quote-part de subvention d'investissement et neutralisation des amortissements	18 273	16 277
Redevances de brevets	757	458
Prestations diverses	15 490	12 320
<b>TOTAL EN K€</b>	<b>458 412</b>	<b>449 567</b>

**5.9. Détail des charges de personnel**

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	226 380	218 773
Charges de sécurité sociale	150 377	147 898
Autres charges sociales	1 579	1 675
<b>TOTAL EN K€</b>	<b>378 336</b>	<b>368 346</b>

**5.10. Détail du résultat financier**

Les charges financières d'un montant de 183 K€ sont composées principalement d'intérêts et de charges assimilées pour 21 K€ et de dotations aux dépréciations sur les titres non consolidés pour 162 K€.

Les produits financiers d'un montant de 75 K€ comprennent principalement des produits d'intérêt sur les comptes rémunérés, les produits financiers sur les mouvements de VMP en provenance de la FONDATION UGA et de UGA FILIALE ainsi que des dividendes des sociétés non consolidées encaissés au sein de UGA FILIALE.

### 5.11. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule la société UGA FILIALE est soumise à l'impôt sur les sociétés. Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2019 est de 28 %. Ce taux est identique à celui retenu pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, les déficits fiscaux reportables constatés sur l'UGA FILIALE, d'un montant de 5 808 K€, n'ont pas été activés.

Compte tenu du montant largement supérieur des déficits reportables par rapport à la base des décalages temporaires et des écritures de consolidation, aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur l'UGA FILIALE.

**5.12. Preuve d'impôts**

Le calcul de l'impôt est réalisé individuellement au niveau de chaque entité consolidée soumise à l'IS.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable consolidé et la charge d'impôt théorique s'établit ainsi :

En K€	31/12/2019	Taux 2019	31/12/2018	Taux 2018
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	-3 955		980	
Intérêts minoritaires	17		284	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-3 938</b>		<b>1 264</b>	
Charge d'impôt du Groupe	4		14	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-3 935</b>		<b>1 278</b>	
Dépréciation des écarts d'acquisition	0		0	
<b>Résultat avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>-3 935</b>		<b>1 278</b>	
Taux d'imposition en France		28,00%		28,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-1 102</b>		<b>358</b>	
<b>Rapprochement :</b>				
Non constatation des écarts d'imposition liés aux différences temporaires	-1		0	
Retraitements permanents			-32	
Entité non soumise à l'impôt	1 124		-337	
Impôt sur les produits financiers de la Fondation UGA au taux de 24 %	4		14	
Crédits d'impôts				
Déficits fiscaux non activés			10	
Déficits antérieurs non activés et utilisés	-22			
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>4</b>		<b>14</b>	

## 6. Informations diverses

### 6.1. Effectif

L'effectif moyen en 2019 du groupe dans les entités consolidées est de 5 778 salariés contre 5 660 salariés sur l'exercice précédent.

Société	Effectif moyen consolidé 2019	Effectif moyen consolidé 2018
Université Grenoble Alpes	5 700	5 569
FONDATION UGA	6	8
UGA FILIALE	72	83
<b>TOTAL</b>	<b>5 778</b>	<b>5 660</b>

### 6.2. Engagements hors bilan

#### Engagements donnés

Société	Nature de la dette	Garantie	Bénéficiaire	Montant brut	Montant à la clôture
FLORALIS	Dettes vis-à-vis des salariés	Engagements de retraite	Salariés	Non significatif	Non significatif
FONDATION UGA	Divers	Engagements donnés liés à des contrats avec des tiers	Divers	2 319 977 €	2 319 977 €
UGA		NEANT			
<b>TOTAL</b>				<b>2 319 977 €</b>	<b>2 319 977 €</b>

#### Engagements reçus

Société	Nature de la créance	Garantie	Tiers	Montant brut	Montant à la clôture
FLORALIS		NEANT			
FONDATION UGA	Divers	Engagements reçus liés à des contrats avec des tiers	Divers	2 605 090 €	2 605 090 €
UGA		NEANT			
<b>TOTAL</b>				<b>2 605 090 €</b>	<b>2 605 090 €</b>

### **6.3. Evénements postérieurs à la clôture**

La personne morale UGA disparaît au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au profit du nouvel établissement expérimental EPE UGA issu de la fusion de la COMUE et de l'UGA et constitué de composantes à personnalité morale (Grenoble INP, IEP, ENSAG) et de composantes sans personnalité morale.

La crise sanitaire du COVID 19 va avoir un impact non négligeable sur la situation financière du Groupe et plus particulièrement sur l'EPE UGA.

Malgré des dépenses non réalisées du fait d'une activité ralentie (dépenses de déplacement professionnel par exemple), l'EPE UGA devra faire face à des surcoûts (EPI, dépenses de nettoyage des bâtiments, gardiennage, dépenses informatiques et numériques). Ces surcoûts sont en cours d'évaluation au regard de la durée de cette situation et de l'organisation mise en place à la rentrée universitaire 2020/2021.

Les surcoûts estimés pour l'achat de fournitures spéciales liées à la crise sont notamment de 1,1 M€ pour les EPI, 860 K€ pour les prestations de nettoyage supplémentaires. A noter également les dépenses liées aux équipements informatiques du fait de la mise en place du télétravail à grande échelle.

L'EPE UGA devra également faire face à des pertes de recettes importantes (CUEF, Ecole des Houches, Taxe d'apprentissage, Formation continue, valorisation de la recherche à travers la filiale...). Ces pertes de recettes sont encore en cours d'évaluation.

## 7. Variation des capitaux propres consolidés

PART DU GROUPE (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotations, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissements	Autres variations	Total des capitaux propres	Minoritaires
Situation à la clôture 31/12/2017	10 892	370 119	19 223	86 696	0	86 487	1 514	0	0	574 931	630
Correction d'erreur		-7 719				-764				-8 483	
Changement de méthodes comptables chez l'UGA										0	
Situation au 1/01/2018 après correction d'erreur et changement de méthodes	10 892	362 400	19 223	86 696	0	85 723	1 514	0	0	566 448	630
Neutralisation des amortissements										0	
Sorties de financements										0	
Affectation du résultat						1 514	-1 514			0	
Résultat de la période							980			980	284
Financements reçus UGA	5 898,9		36 801,3							42 700	
Financements reçus FONDATION UGA										0	
Financements reçus FLORALIS										0	
Reprise des subventions d'investissements UGA		-11 807		-4 470						-16 277	
Reprise des subventions d'investissements FONDATION UGA										0	
Reprise des subventions d'investissements FLORALIS										0	
Dividendes										0	
Reclassement	-5 875	5 875	-27 205	27 205						0	
Intérêts minoritaires négatifs										0	
Situation à la clôture 31/12/2018	10 917	356 467	28 819	109 431	0	87 236	980	0	0	593 850	914
Correction d'erreur							4			4	
Changement de méthodes comptables chez l'UGA							3 212			3 212	
Situation au 1/01/2019 après correction d'erreur et changement de méthodes	10 917	356 467	28 819	109 431	0	90 452	980	0	0	597 066	914
Neutralisation des amortissements										0	
Sorties de financements										0	
Affectation du résultat						980	-980			0	
Résultat de la période							-3 955			-3 955	17
Financements reçus UGA	3 933,2		26 465,4							30 399	
Financements reçus FONDATION UGA										0	
Financements reçus FLORALIS										0	
Reprise des subventions d'investissements UGA		-11 930		-6 343						-18 273	
Reprise des subventions d'investissements FONDATION UGA										0	
Reprise des subventions d'investissements FLORALIS										0	
Dividendes										0	
Reclassement	-9 424	9 424	-48 098	48 098						0	
Intérêts minoritaires négatifs										0	
Situation à la clôture 31/12/2019	5 426	353 961	7 186	151 186	0	91 432	-3 955	0	0	605 236	930



## RAPPORT DE GESTION

### Comptes consolidés - Exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe Université Grenoble Alpes durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes.

## PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### **Intégration d'un bâtiment dans le cadre du PPP SHS**

En 2019, l'UGA a comptabilisé, en actif immobilisé, le bâtiment BSHM dans le cadre du plan Campus sous partenariat de type PPP (partenariat public privé) et mis à disposition par la COMUE. Montant : 14 778 K€.

A noter que l'UGA a inscrit dans ses fonds propres un passif du même montant matérialisant ainsi la mise à disposition de ces bâtiments par la COMUE, et permettant de neutraliser les dotations aux amortissements comptabilisées au titre de cette construction.

### **Construction du bâtiment commun avec le CHU de Grenoble Alpes : IFPS (Institut de Formation des Personnels de Santé)**

L'opération IFPS vise la construction d'une structure d'enseignement commune à l'UGA et au CHUGA. Le projet regroupe les opérations de « restructuration du 1er cycle d'études médicales » du CPER XIII (de l'ex-UJF) et « pôle de santé » du Plan Campus en un ouvrage commun réalisé en groupement de commande par le CHUGA (coordonnateur) et l'UGA. Le coût global est de 31,35 M€ et la répartition du financement est le suivant :

	CPER		Opération Campus				Autres	Total
	Etat	Région DESUP	Région DESUP	Ville de Grenoble	METRO	Région SF4S	Fonds propres	
UGA	1,8	1,8	7,9					11,5
CHU			5,6	2	1,5	9,25	1,5	19,85
<b>Total</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>13,5</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>	<b>9,25</b>	<b>1,5</b>	<b>31,35</b>

Le bâtiment a été mis en service courant 2019 et valorisé à 9 850 k€. Une convention d'utilisation multi-occupants définissant les droits et obligations de chacun des partenaires est en cours d'élaboration. L'analyse du contenu de ce projet de convention a conduit à considérer que le bâtiment fait l'objet d'un contrôle conjoint.

Au 31.12.2019, le traitement comptable retenu par l'UGA est le suivant :

- Comptabilisation des appels de fonds du CHU en immobilisations,
- Comptabilisation des financements reçus en FEA (financements externes de l'actif).

### **Mise en service du bâtiment MACI**

En 2019, l'UGA mis en service le bâtiment MAISON DE LA CREATION ET DE L'INNOVATION. Montant de la construction : 19 667 k€. Cette construction est entièrement financée par la Région AURA, la Ville de Grenoble et la Métro.

## **Contrôle fiscal sur la TVA**

L'UGA a fait l'objet d'un contrôle de TVA sur la période du 14/10/2015 au 30/09/2017.

Les conclusions du contrôle fiscal ont été actées comptablement en 2018. Cependant, le point du contrôle fiscal concernant l'implication des doctorants dans l'activité de recherche et l'application d'un taux mixte dans le secteur recherche a fait l'objet d'un courrier d'appel auprès du député de l'Isère qui l'a transmis au Ministre des Finances et de l'Economie.

Cela a abouti à un remboursement de la TVA non déduite à tort (475 873€) du fait de l'application d'un secteur mixte pour la recherche. De ce fait, le secteur mixte de la recherche n'a pas été mis en place à l'UGA en 2019.

## **Réforme des droits d'inscription et mise en place de la CVEC sur l'UGA**

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) a été instituée par l'article L841-5 du Code de l'éducation.

C'est une taxe affectée selon l'avis du Conseil d'Etat sur la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE). La perception de la CVEC est conditionnée à la transmission au CROUS des listes des étudiants assujettis inscrits dans l'établissement, au plus tard au 15 octobre puis au 31 mai pour la liste définitive. Selon l'article D841-6 du Code de l'éducation, le 1er versement représente 50% du produit CVEC calculé sur la base de la liste des assujettis inscrits au 15 octobre transmise au CROUS.

A compter de l'année universitaire 2019-2020, la CVEC fait l'objet de 2 titres de recette par exercice :

- 2nd versement de l'année N-1/N avant le 31 juillet
- 1er versement de l'année N/N+1 avant le 31 décembre. Le versement de décembre ne constitue plus une avance comme ce fut le cas en 2018. Aussi, l'encaissement CVEC perçu sur la base de la liste des assujettis inscrits a donné lieu à une comptabilisation en 7571 (taxe affectée) qui a impacté le compte de résultat.

Détail du 7571 :

- CVEC 2018/2019 = 2 526 k€ (soit 44 031 étudiants à 59.36€)
- CVEC 2019/2020 sur la base de 50% des inscrits déclarés au 15 octobre = 774 k€ (soit 37 751 étudiants à 41€/2)

## Modalités de comptabilisation des droits d'inscription

Les droits d'inscription aux formations de l'année universitaire 2018/2019 ont été comptabilisés en 2018 en répartissant les produits sur les exercices comptables 2018 et 2019, selon la règle du prorata temporis (4/12<sup>ème</sup> sur 2018 et 8/12<sup>ème</sup> sur 2019).

Selon une note de la DGFIP, cette répartition du produit n'est pas conforme au principe des droits constatés. Le droit est acquis pour l'établissement lors de l'inscription de l'étudiant. Le paiement de ses droits d'inscription garantit, en effet, à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation. Ils s'apparentent à un droit d'entrée, acquis en une fois, pour avoir droit à la formation dispensée par l'établissement au cours de l'année universitaire et ne répondent pas à la définition d'une contrepartie à une prestation de service rendue. La méthode de comptabilisation n'est pas liée à la nature de la formation ou à la catégorie de diplôme qu'elle délivre (diplôme national ou d'université). Par conséquent selon la note précitée, le produit lié à l'inscription doit être intégralement constaté sur l'exercice sur lequel il est constaté.

De ce fait, la méthode comptable de comptabilisation des droits d'inscription a changé en 2019.

Cela implique des écritures liées à ce changement de méthode pour les droits d'inscription de 2018 (année universitaire 2018/2019) qui ont impacté le compte de résultat 2019 à hauteur des 8/12<sup>ème</sup> des inscriptions constatées au 31/12/2018.

Cette correction a impacté le compte de report à nouveau pour un montant de 3 212 K€.

## PRESENTATION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2019			Exercice 31/12/2018		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
<b>UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (Entité consolidante)</b> BP 53 38041 GRENOBLE CEDEX 9	Formation et recherche	Mère	100,00%	100,00%	Mère	100,00%	100,00%
<b>UGA FILIALE (FLORALIS)</b> 6, Allée de Bethléem 38610 GIERES SIREN : 452 135 452	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>FONDATION UNIVERSITE GRENOBLE ALPES</b> 621, avenue Centrale 38400 SAINT MARTIN D'HERES SIREN : 804 838 506	Fondation afin de promouvoir les activités de recherches de l'UGA	IG	100,00%	0,00%	IG	100,00%	0,00%

### Entité consolidante

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un Etablissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel, qui réunit sur une quinzaine de sites :

- ✓ Quelques 60.000 étudiants,
- ✓ 5.700 personnels (enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques),
- ✓ 23 facultés, écoles ou instituts,
- ✓ 80 laboratoires.

### Filiales intégrées

L'Université Joseph Fourier (UJF) a créé la société UJF FILIALE S.A.S. (FLORALIS) le 11 février 2004 renommée UGA FILIALE S.A.S. (FLORALIS) depuis.

Le capital de la SAS UJF FILIALE est détenu depuis 2014 à 100 % par l'UGA suite au rachat de 20 % des titres pour 2 € à la CDC et à la Caisse d'Epargne des Alpes au cours du mois de janvier 2014. Ces titres ont été repris par l'UGA au moment de sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Au cours de l'exercice 2017, le capital de cette société a été augmenté puis a été diminué du montant des pertes antérieures.

La valorisation de la recherche constitue le cœur de métier de Floralis, qui s'articule autour de 3 phases :

- ✓ La phase préparatoire qui a pour objet de favoriser la recherche collaborative en nouant des partenariats avec des entreprises privées (propriété intellectuelle, contrats de recherche),
- ✓ La seconde phase qui concerne le pilotage du développement technique et marketing de l'innovation avant le transfert au monde industriel (preuve de concept, business unit, plates-formes technologiques),
- ✓ La troisième phase qui a pour objet le transfert de technologie (licensing, création de société, pépinière d'entreprises).

La Fondation Université Joseph Fourier a été créée en février 2014 à l'initiative de l'Université Joseph Fourier et de quatre autres fondateurs. Elle a été renommée en Fondation Université Grenoble Alpes depuis.

Au cours du mois de juin 2015, la Fondation Université Joseph Fourier a récupéré en tant que fondation « abritante » l'ensemble des activités de la Fondation Nanosciences aux limites de la nanoélectronique.

La Fondation Université Grenoble Alpes a pour objectif de promouvoir l'ensemble des activités de l'Université Grenoble Alpes en lien avec la recherche et la formation, notamment celles relatives à l'avancement de la recherche, à l'amélioration du soin et de la santé publique par la recherche et la formation, à l'innovation technologique et au développement de l'innovation pédagogique et scientifique en lien avec le monde économique. Elle a notamment vocation à :

- Financer des projets de recherche à fort impact socio-économique ;
- Renforcer les relations avec l'entreprise et travailler en concertation avec le secteur économique et améliorer l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Cofinancer des projets emblématiques en faveur de l'égalité des chances, de la parité et de l'égalité femme-homme, et de l'accès du plus grand nombre aux études supérieures ;

Compte tenu de la situation, la Fondation Université Grenoble a été incluse au sein du périmètre de consolidation en tant qu'entité ad hoc puisqu'elle en respectait les critères.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures par l'UGA et l'UGA Filiale ne font pas partie du périmètre de consolidation.

#### Date d'arrêté et durée d'exercice

Les entités du groupe ont arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2019.

La durée des exercices pour les trois entités du Groupe a été de 12 mois.

## PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers individuels des entités du groupe Université Grenoble Alpes sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément au Recueil des normes comptables des Etablissements Publics pour les comptes individuels de l'Université Grenoble Alpes, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSP), du plan comptable des Associations CRC n°99-01 pour les comptes individuels de la Fondation UGA et du plan comptable générale pour les comptes individuels de d'UGA Filiale.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008.

### Changement de méthode

Les changements de méthodes sont détaillés dans les « PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ». L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de changement de méthode, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 31/12/2018	Changement de méthode	Solde au 01/01/2019 après correction d'erreur
Valeur brute	742 661		742 661
Amortissements et dépréciation	185 499		185 499
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>557 163</b>	<b>0</b>	<b>557 163</b>
Stocks	0		0
Avances et acomptes	258		258
Créances clients	21 393	3 212	24 605
Autres créances	137 903		137 903
Valeurs mobilières de placement	924		924
Disponibilités	62 749		62 749
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>223 228</b>	<b>3 212</b>	<b>226 440</b>
Comptes de régularisation	885		885
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>781 276</b>	<b>3 212</b>	<b>784 488</b>

Financements	505 634		505 634
Réserves consolidées	88 216	3 212	91 428
Report à nouveau			0
Subventions d'investissements nettes			0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>593 850</b>	<b>3 212</b>	<b>597 062</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>914</b>		<b>914</b>
Provisions pour risques et charges	16 549		16 549
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16 549</b>	<b>0</b>	<b>16 549</b>
Emprunts et dettes financières	26		26
Avances et acomptes reçus	136 422		136 422
Dettes fournisseurs	14 159		14 159
Dettes fiscales et sociales	10 441		10 441
Autres dettes	2 820		2 820
<b>DETTES</b>	<b>163 868</b>	<b>0</b>	<b>163 868</b>
Comptes de régularisation	6 094		6 094
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>781 276</b>	<b>3 212</b>	<b>784 488</b>

## Corrections d'erreurs

L'incidence globale des régularisations apportées, via des mouvements de correction d'erreur, sur le bilan d'ouverture consolidé est récapitulée dans le tableau suivant :

En K€	Solde au 31/12/2018	Correction d'erreur	Solde au 01/01/2019 après correction d'erreur
Valeur brute	742 661		742 661
Amortissements et dépréciation	185 499	-4	185 495
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>557 163</b>	<b>4</b>	<b>557 166</b>
Stocks	0		0
Avances et acomptes	258		258
Créances clients	21 393		21 393
Autres créances	137 903		137 903
Valeurs mobilières de placement	924		924
Disponibilités	62 749		62 749
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>223 228</b>	<b>0</b>	<b>223 228</b>
Comptes de régularisation	885		885
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>781 276</b>	<b>4</b>	<b>781 279</b>

Financements	505 634		505 634
Réserves consolidées	88 216	4	88 220
Report à nouveau			0
Subventions d'investissements nettes			0
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>593 850</b>	<b>4</b>	<b>593 854</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>914</b>		<b>914</b>
Provisions pour risques et charges	16 549		16 549
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16 549</b>	<b>0</b>	<b>16 549</b>
Emprunts et dettes financières	26		26
Avances et acomptes reçus	136 422		136 422
Dettes fournisseurs	14 159		14 159
Dettes fiscales et sociales	10 441		10 441
Autres dettes	2 820		2 820
<b>DETTES</b>	<b>163 868</b>	<b>0</b>	<b>163 868</b>
Comptes de régularisation	6 094		6 094
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>781 276</b>	<b>4</b>	<b>781 279</b>

Amortissements et réserves consolidées : Correction des amortissements des exercices antérieurs.

## SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

La ventilation des recettes d'exploitation du groupe se présente comme suit :

	31-déc.-19	31-déc.-18
Dotation annuelle du Ministère	360 778	361 180
Autres financements publics	48 013	46 371
Collecte taxe d'apprentissage	1 195	1 259
Droits universitaires	11 086	10 702
Prestations de formation continue	8 885	8 390
Prestations de recherche (hors intra groupe)	10 593	8 500
Redevances de brevets	757	458
Prestations diverses	22 555	21 643
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	18 273	16 277
Reprises des amortissements et transfert de charges	14 529	11 701
Production immobilisée (dont frais de R&D)	0	0
<b>Total en K€</b>	<b>496 662</b>	<b>486 482</b>

La hausse de recettes d'exploitation par rapport à l'exercice précédent (+ 10,2 M€) se justifie principalement par :

- ✓ Une légère hausse des financements publics de façon générale (+1,2 M€). Les subventions pour charge de service public diminuent de 0,4 M€ sur l'UGA. Cette baisse est compensée par la hausse des subventions de l'Etat et des entités publiques sur l'UGA et en hausse sur les autres entités du groupe. En 2019, le Ministère de l'enseignement supérieur a alloué 360,8 M€ pour la dotation annuelle, contre 361,2 M€ en 2018, soit 73 % des ressources d'exploitation du groupe contre 74 % sur l'exercice précédent.
- ✓ Par une hausse de 2,1 M€ des prestations de recherche en provenance de l'UGA et de FLORALIS.
- ✓ Par une augmentation des quotes-parts des subventions d'investissement et la neutralisation des amortissements de + 2 M€. Ceci s'explique par une hausse des dotations aux amortissements sur les biens subventionnés consécutive aux nombreux investissements entrepris notamment sur ces dernières années.
- ✓ Par une hausse de la reprise des amortissements et transfert de charges de + 2,8 M€.

Les dépenses de personnel représentent 76 % des dépenses d'exploitation du groupe (contre 76 % en 2018) depuis la prise en charge par l'université de la masse salariale Etat. Elles progressent sur 2019 (+ 10 M€, soit + 2,7 %), essentiellement du fait de l'augmentation de la masse salariale affectée à la Recherche (+ 2,8 M€) due au projet IDEX ainsi que la hausse de la masse salariale relevant du financement de l'Etat (+ 3,7 M€) due à la poursuite de la mise en place PPCR (Parcours, Plan, Carrière, Rémunération), à l'augmentation du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) et à la hausse de la cotisation CSG.

Les dépenses d'exploitation du groupe augmentent plus vite que les produits et le résultat d'exploitations se détériore, à - 3,8 M€ au 31/12/2019, contre + 2 M€ au 31/12/2018.

Le résultat financier contribue négativement à l'ensemble puisque qu'il se monte à - 0,1 M€ contre - 0,7 M€ au 31/12/2018. Cette amélioration s'explique essentiellement par la dotation financière à la dépréciation de titres de sociétés non consolidées pour 0,5 M€ au cours de l'exercice précédent.

Les contributions des entités du groupe au résultat net sont :

- Résultat UGA	= - 4,04 M€
- Résultat UGA Filiale	= + 0,08 M€
- Résultat Fondation UGA	= + 0,02 M€ entièrement affecté aux minoritaires
- <b>Résultat net consolidé</b>	<b>= - 3,96 M€</b>

Au 31 décembre 2019, le total du bilan consolidé du groupe s'élève à 827,4 M€, dont 605,2 M€ de fonds propres part du groupe et 0,9 M€ de fonds propres affectés aux minoritaires.

Le groupe n'est pas endetté, et dispose d'une trésorerie nette de 61,3 M€ contre 63,6 M€ en 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par l'activité de l'UGA qui n'a pas permis de financer la totalité des investissements nets de financements publics à hauteur de 12,6 M€.

En cours d'année, la structure financière du bilan se trouve en outre favorisée par un versement d'avance, en début de chaque trimestre, de la part de dotation de l'Etat couvrant la masse salariale de la période.

#### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La personne morale UGA disparaît au 1er janvier 2020 au profit du nouvel établissement expérimental EPE UGA issu de la fusion de la COMUE et de l'UGA et constitué de composantes à personnalité morale (Grenoble INP, IEP, ENSAG) et de composantes sans personnalité morale.

La crise sanitaire du COVID 19 va avoir un impact non négligeable sur la situation financière du Groupe et plus particulièrement sur l'EPE UGA.

Malgré des dépenses non réalisées du fait d'une activité ralentie (dépenses de déplacement professionnel par exemple), l'EPE UGA devra faire face à des surcoûts (EPI, dépenses de nettoyage des bâtiments, gardiennage, dépenses informatiques et numériques). Ces surcoûts sont en cours d'évaluation au regard de la durée de cette situation et de l'organisation mise en place à la rentrée universitaire 2020/2021.

Les surcoûts estimés pour l'achat de fournitures spéciales liées à la crise sont notamment de 1,1 M€ pour les EPI, 860 K€ pour les prestations de nettoyage supplémentaires. A noter également les dépenses liées aux équipements informatiques du fait de la mise en place du télétravail à grande échelle.

L'EPE UGA devra également faire face à des pertes de recettes importantes (CUEF, Ecole des Houches, Taxe d'apprentissage, Formation continue, valorisation de la

recherche à travers la filiale...). Ces pertes de recettes sont encore en cours d'évaluation.

### Activités en matière de recherche et de développement

Les dépenses engagées par l'UGA au titre de la recherche en 2019 se sont élevées à 34,4 M€ (dépenses décaissables en fonctionnement hors masse salariale) et à 25,2 M€ en masse salariale (en augmentation de 2,8 M€ par rapport à 2018 notamment sur les appels à projet AAP IDEX).

S'agissant des activités avec « Floralis », les principales dépenses comptabilisées sur l'UGA sont les flux croisés 2019 pour 2 697 K€ HT.

Pour les recettes, les recettes sur l'UGA sont majoritairement composées des flux croisés 2019 pour 3 561 K€ HT.

A noter que ces recettes et dépenses intragroupes sont annulées en consolidation.

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

#### **L'impact du PRE de l'UGA:**

L'exercice 2019 a été impacté par le plan « CRE » (Condition de Retour à l'Equilibre). Historiquement, celui-ci a pris la suite du PRE (Plan de Retour à l'Equilibre) débuté fin 2016 à l'UGA, plan imposé par le Code de l'éducation pour les établissements ayant connu 2 exercices en déficits. Le PRE initial visait à économiser 13 M€ cumulés sur 5 ans de 2016 à 2020 mais en réalité sur 4 ans (2016 étant l'année de mise en place des mesures) et même sur 3 ans en réalité (2017 étant impactée que faiblement).

Déjà révisé en 2018 à la baisse puisque le résultat 2017 était excédentaire, ce plan d'économies 2016-2020 a connu un second report de mesures d'économies prévues initialement en 2019 à hauteur de 1,7 M€ sur 2020. Dans la mesure où il a été constaté un déficit en 2019, que le budget 2020 a été voté en déséquilibre et que la situation financière est déficitaire structurellement, ce PRE est actuellement en cours d'analyse en vue d'une projection à l'horizon 2023 des économies envisageables. L'objectif final pour l'UGA reste d'atteindre désormais un équilibre structurel fin 2023.

#### **Un suivi plus rigoureux de la trésorerie de l'UGA :**

La trésorerie est devenu le cœur du dispositif financier et comptable de l'UGA depuis l'application en 2016 de la réforme « GBCP » suite au décret de 2012 sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

La gestion en mode « GBCP » demande aux opérateurs de l'Etat de suivre leurs budgets en autorisations d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) et de veiller scrupuleusement à leurs trésoreries (plan de trésorerie mensuel, annuel et pluriannuel, distinguo entre trésorerie globalisée et trésorerie fléchée) et de mettre en place en parallèle des outils de contrôle interne (cartographie des risques, plan de contrôle...) et de pilotage (plan pluriannuel d'investissement par exemple).

Une attention particulière est donc portée depuis 2016 et continuera à être portée à l'avenir sur les flux de trésorerie et cela, au jour le jour pour couvrir les besoins de trésorerie à hauteur de 1,2 M€ par jour (environ 40 M€ par mois) tant en salaires qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement et pour anticiper sur les besoins en trésorerie sur l'année (plan de trésorerie) et au-delà (projection pluriannuelle).

## **EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 38 250 K€, contre 36 915 K€ en 2018, soit une hausse de + 3,6 %. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UGA pour 31 941 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires) et par l'UGA Filiale pour 6 250 K€ (prestations de développement de recherche), après neutralisation des refacturations intragroupes.

Les autres produits d'exploitation pour 458 412 K€ contre 449 567 K€ en 2018, soit 2,0 %, sont principalement constitués de la dotation de fonctionnement attribuée par le Ministère pour 360 778 K€, à laquelle il convient d'ajouter la reprise annuelle de dotation initiale sur le patrimoine immobilier mis à la disposition de l'université (d'un montant équivalent aux amortissements de l'année) pour 18 273 K€.

Les financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 47 391 K€ contre 46 371 K€ en 2018, soit + 2 %.

Les autres produits recouvrent :

- Le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 1 195 K€ contre 1 259 K€ en 2018,
- Les redevances pour exploitation de brevets pour 757 K€ contre 458 K€ en 2018,
- Ainsi que des reprises de provisions pour risques et charges, pour 14 529 K€ contre 11 701 K€ en 2018, principalement liées aux engagements réalisés sur contrats conclus sur des exercices antérieurs par UGA Filiale et aux engagements réalisés sur fonds dédiés par la FONDATION UGA.

Les achats et variations de stock, soit 871 K€ contre 19 256 K€ en 2018, ne concernent plus que les achats de matières premières essentiellement sur l'UGA Filiale. Les consommations de fluides et de carburant engagés par l'UGA qui formaient l'essentiel des charges sur l'exercice précédent sont reclassées dorénavant dans les autres achats et charges externes suite au changement du logiciel de consolidation.

Les principaux postes des autres achats et charges externes pour 60 316 K€, contre 41 760 K€ en 2018, soit + 44,4 %, sont constitués de :

- Maintenance et entretien immobilier pour 5 711 K€ contre 5 738 K€ en 2018,
- Ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 3 937 K€ contre 5 442 K€ en 2018,
- Frais de missions et colloques pour 9 856 K€ contre 9 229 K€ en 2018,
- Prestations diverses externes principalement les contrats de nettoyage pour 11 218 K€ contre 11 335 K€ en 2018.

Les effectifs de l'UGA représentent 5 700 postes, ceux de l'UGA Filiale 72 postes et 6 postes pour la FONDATION UGA. Le total des effectifs au niveau consolidé se monte donc à 5 778 postes.

En K€	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires et traitements	226 380	218 773	3,48%
Charges de sécurité sociale	150 377	147 898	1,68%
Autres charges sociales	1 579	1 675	-5,77%
<b>TOTAL EN K€</b>	<b>378 336</b>	<b>368 346</b>	<b>2,71%</b>

Les charges sociales n'augmentent pas dans les mêmes proportions que les salaires et traitements. Ceci s'explique par le fait qu'en 2019, l'UGA a davantage fait appel à ses enseignants titulaires payés en heures complémentaires, moins « coûteuses » en charges sociales, par rapport aux vacataires extérieurs. Ce qui n'a pas été le cas en 2018.

Il est à noter que le CICE de UGA Filiale avait été déduit des charges de personnel pour un montant de 111 K€ au cours de l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 533 K€ contre 5 473 K€ sur l'exercice précédent et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

Les dotations d'exploitation concernent notamment :

- Les amortissements d'immobilisations pour 26 934 K€ dont 26 915 K€ sur l'UGA,
- Les provisions pour charges pour 13 964 K€, principalement dotées sur UGA Filiale dans le cadre des prestations à réaliser sur contrats conclus sur l'exercice.

Le montant des autres charges s'élève à 14 281 K€ contre 12 662 K€ en 2018. Elles sont composées de redevances et de reversements aux partenaires dans le cadre de conventions de sites (COMUE) ou sur projets de travaux de recherche.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 3 827 K€ contre + 1 961 K€ en 2018.

Le résultat financier passe de - 682 K€ en 2018 à - 108 K€, soit une amélioration de 574 K€ liée pour l'essentiel à la dotation de 500 K€ de dépréciations financières sur des titres non consolidés au cours de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à - 3 935 K€ contre + 1 278 K€ en 2018.

Après prise en compte :

- De l'« impôt sur les bénéfices » de la FONDATION UGA d'un montant de 4 K€ en 2019

- contre 14 K€ en 2018,
- De l'absence de crédits d'impôts en 2019 comme en 2018 sur UGA FILIALE.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un déficit d'ensemble consolidé de - 3 938 K€, contre un bénéfice de + 1 264 K€ en 2018.

Les intérêts minoritaires, d'un montant de 17 K€, ne sont composés que du résultat de la FONDATION UGA du fait de son statut d'entité ad 'hoc. Le résultat élevé de 2018 s'expliquait par la diminution des charges de la FONDATION UGA dans les comptes consolidés pour l'homogénéiser avec la constatation des produits selon les modalités de l'UGA. Au cours de l'exercice 2019, ces modalités se sont un peu plus équilibrées.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un déficit d'ensemble consolidé de - 3 955 K€, contre un bénéfice de + 980 K€ en 2018.

-----

Vous êtes invités, après la lecture du rapport présenté par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.